

Ville de

Blainville-sur-l'Eau

MEURTHE - & - MOSELLE

N° 2019-100

**ARRETE DE CIRCULATION****Le Maire de la Ville de Blainville-sur-l'Eau,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Considérant que le samedi 14 juillet 2018, la retraite aux flambeaux est organisée par les communes de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières,

Considérant que cette manifestation débute devant la mairie de Blainville-sur-l'Eau pour se rendre à la zone de loisirs de Damelevières,

Considérant que la voie de circulation sera empruntée par un cortège à pieds depuis la mairie de Blainville-sur-l'Eau,

Considérant que durant cette manifestation il convient d'assurer la sûreté des personnes et la circulation convenable dans l'agglomération,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le dimanche 14 juillet 2019, à l'occasion de la retraite aux flambeaux, un cortège se déplacera momentanément à vitesse réduite sur la voie publique de Blainville-sur-l'Eau à partir de 20h00 via les Rues Pierre Sémard et Rue du Maréchal Leclerc et se poursuivra via les Rues de la commune de Damelevières.

Article 2^{ème} : La signalisation nécessaire afin de matérialiser et protéger ces déplacements et l'appel à la prudence seront déployés par la commune de Blainville-sur-l'Eau.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions réglementaires.

Article 4^{ème} : INFORMATION ADMINISTRATIVE

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Lunéville,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Blainville-sur-l'Eau,
- Le Centre de Secours de BLAINVILLE-DAMELEVIERES,
- Le centre technique de Blainville-sur-l'Eau,
- ASVP

Article 5^{ème} : RECOURS

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, le 29 juin 2019

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry EVA

